

Transport des marchandises dangereuses—Loi

d'un député libéral en particulier. Il parlait au nom du parti libéral.

L'Orateur suppléant (M. Dionne (Northumberland-Miramichi)): A l'ordre. Il me semble que le débat dégénère de façon inacceptable.

M. Hees: C'est l'euphémisme de la semaine!

L'Orateur suppléant (M. Dionne (Northumberland-Miramichi)): Il est généralement admis à la Chambre que les députés doivent s'abstenir de faire des réflexions sur la personnalité d'un de leurs collègues et je voudrais que tous les députés respectent ce principe.

• (1500)

M. Collette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais donner avis que je me réserve le droit, au nom de mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), de soulever la question de privilège si les épreuves prouvent que le député a mis en doute son intégrité directement ou indirectement. J'aimerais lui réserver ce droit. Peut-être lundi soulèverons-nous la question de privilège, si le compte rendu le justifie.

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, j'espère qu'elle sera soulevée lundi. Je ne serai que trop heureux d'avoir une autre occasion de participer à ce débat. Que le député n'hésite pas.

Comme je l'ai déjà dit, nous ne retarderons pas l'étude du bill de ce côté-ci de la Chambre, mais je voudrais demander au ministre, une fois de plus, s'il a enfin décidé de subventionner le déplacement des voies à Winnipeg ou ailleurs, et s'il va délivrer un permis à la ville de Winnipeg pour le passage supérieur Sherbrook-McGregor?

Je dois insister pour que le ministre songe sérieusement à payer 3 millions de dollars à la ville de Winnipeg pour défrayer les coûts supplémentaires attribuables au retard dû à l'intervention du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et de l'ancien ministre libéral des Transports. J'espère que le ministre ne nous tiendra pas plus longtemps en haleine, comme on le fait depuis déjà 14 mois dans le cas de Winnipeg. J'espère qu'il voudra bien tirer tout cela au clair dès cet après-midi.

M. Benjamin: Regina attend depuis six ans.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je suis ravie de prendre la parole au sujet du bill C-18, qui vise à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses. Je suis particulièrement contente de traiter de ce sujet car je connais des gens qui s'inquiètent sérieusement des dangers qui existent autour du port de Vancouver, et notamment dans ma circonscription de Vancouver-Est.

Mon collègue a dit que nous approuvions ce bill jusque dans ses ultimes conséquences. J'ajouterais à l'intention de nos collègues qui siègent à ma droite que nous avons adopté la même position à l'égard du bill C-25 dans le dernier Parlement. Nous approuvons ce bill et nous voulons qu'il devienne loi le plus vite possible.

Le bill prévoit des normes de sécurité pour l'étiquetage et l'emballage des matières dangereuses. C'est nécessaire. Le bill permettra d'augmenter le nombre des inspecteurs. C'est absolument essentiel; à ce sujet, je voudrais faire remarquer au ministre qu'il n'y avait jusqu'à présent qu'un seul inspecteur, si

je ne me trompe, pour veiller à l'application des règles fédérales de sécurité dans toute la région de la Colombie-Britannique et du Yukon. Le bill propose aussi des dispositions visant à assurer la stricte application des directives de sécurité, ce qui est évidemment nécessaire.

Cependant, j'aimerais signaler certains aspects essentiels et soulever certaines questions importantes, tout comme je l'ai fait lorsque nous avons examiné le bill C-25.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous les soulèverez au comité.

Mme Mitchell: Le bill visera-t-il les situations dangereuses qui se présentent pour tous les modes de transport?

M. Pepin: Oui.

Mme Mitchell: Je pense que non. Ainsi, il est arrivé à plusieurs reprises dans notre circonscription de Vancouver-Est que des camions transportant des produits dangereux aient capoté sur la route. Comme des explosions étaient à craindre, il fallut évacuer la population.

Les voies d'accès au port sont extrêmement dangereuses. Les projets que le gouvernement fédéral a mis en œuvre ou n'a pas mis en œuvre n'ont jamais permis l'aménagement d'un parc à remorques dans notre port. J'ai parcouru en voiture les voies de notre port, et des travailleurs de l'endroit m'ont signalé que les camions du terminus qui quittent le port doivent franchir des voies ferrées aux croisements. On ne fait rien pour faciliter l'accès de nos installations portuaires. Les risques y sont très grands.

Notre port voit aussi converger dans son périmètre aussi bien des avions que des navires. De graves incidents sont survenus dans le passé et ont été très sérieux. Des navires transportant des explosifs sont entrés dans notre port, menaçant trois sinon quatre circonscriptions très importantes et très densément peuplées.

Je sais que mes collègues traiteront longuement des problèmes touchant les transports par rail. Dans ma circonscription de Vancouver-Est, nous avons connu plusieurs cas de wagons partis à la dérive. Il s'est agi dans un de ces cas de substances explosives, et il fallut faire évacuer volontairement le secteur. J'insiste sur le terme «volontairement», car il ne semble pas y avoir d'autorité responsable pour la coordination d'ensemble des règles de sécurité dans la région. La situation observée au port de Vancouver, qui intéresse quatre importantes circonscriptions, n'est pas particulière à la côte ouest. Elle se rencontre sûrement à d'autres ports similaires ici et là dans le pays.

Quel pouvoir le bill accordera-t-il aux municipalités et autres paliers de gouvernement pour faire respecter les règles de sécurité? Les sapeurs-pompiers de Vancouver m'ont fait savoir qu'on ne les informait pas quand CN ou CP devaient transporter des produits dangereux dans leur région. Pouvez-vous croire, monsieur l'Orateur, et j'espère que le ministre m'écoute, que les sapeurs de la caserne de Vancouver apprennent avec une semaine de retard que des produits dangereux ont été acheminés par leur région? Je ne vois pas en quoi ce bill va permettre d'empêcher que de graves catastrophes ne se produisent.